

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 03147
Numéro SIREN : 510 489 503
Nom ou dénomination : A WORLD FOR US

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2024 sous le numéro de dépôt 50185

A WORLD FOR US

Société par actions simplifiée au capital de 11.000 euros

Siège social : 41 rue Poliveau, 75005 Paris

510 489 503 RCS Paris

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 1^{er} MARS 2024

(...)

PREMIERE DECISION

(Constatation de la démission de Stéphane Delorme de ses fonctions de Président de la Société)

L'Associé Unique, connaissance prise de la lettre de démission de Stéphane Delorme de ses fonctions de Président de la Société,

constate et déclare accepter sans réserve la démission de Stéphane Delorme de ses fonctions de Président de la Société, avec effet au 1^{er} mars 2024.

décide de dispenser Stéphane Delorme de son préavis statutaire de deux (2) mois tel que prévu aux statuts de la Société et de le libérer de l'exécution de tout préavis.

En outre, l'Associé Unique **donne** quitus entier et définitif de sa gestion.

La démission de Stéphane Delorme prend ainsi effet au 1^{er} mars 2024.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

(Nomination de la société AWFUS en qualité de Président de la Société)

En conséquence de l'adoption de la décision ci-dessus, l'Associé Unique,

décide de nommer :

La société AWFUS, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 41, rue Poliveau – 75005 Paris, immatriculée sous le numéro 951 150 721 RCS Paris et représentée par Monsieur Stéphane Delorme,

en qualité de Président de la Société.

La société AWFUS exercera ses fonctions de Président à compter du 1^{er} mars 2024 et pour une durée indéterminée.

La société AWFUS, a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions et n'était frappée d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

(...)

QUATRIEME DECISION

(Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Le présent acte est signé électroniquement par l'Associé Unique dans des conditions conformes à l'article 1367 du Code civil.

Monsieur Stéphane Delorme